

Rapport financier 2010

Exercice terminé le 31 décembre

Nom : Hampstead

Code géographique : 66062

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

*Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire*

Québec 

Rapport du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier

S3

Section I - États financiers

Table des matières	S5
États financiers audités	S6 - S25
Renseignements non audités	S26 - S28

Section II - Autres renseignements financiers

Table des matières	S30
Taux global de taxation réel audité	S31 - S34
Autres renseignements non audités	S35 - S57

**RAPPORT DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
SUR LE RAPPORT FINANCIER**

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Charles Ohayon, atteste la véracité du rapport financier

de Hampstead pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.
(Nom de l'organisme)

Date 2011-06-07 Signature _____

Dernière modification : 2011-06-06 11:54:45

Réservé au ministère

11 308 566	2 017 059	18 823 567	1,3925
------------	-----------	------------	--------

Section I - États financiers

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
États financiers audités	
Rapport de l'auditeur indépendant	6
Rapport du vérificateur général	6.1
Renseignements complémentaires	
Informations sectorielles (1)	
Résultats détaillés par organismes	7
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	8
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	9
Variation des actifs financiers nets (de la dette nette) par organismes	10
Situation financière par organismes	11
Flux de trésorerie par organismes	12
Charges par objets par organismes	13
Résultats détaillés	14
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	15
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	16
Charges par objets	17
État des résultats	18
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	19
État de la situation financière	20
État des flux de trésorerie	21
Notes complémentaires aux états financiers	22
Autres renseignements complémentaires	
Excédent (déficit) accumulé	23
Avantages sociaux futurs	24
Endettement total net à long terme	25
Renseignements non audités	
Analyse des revenus	27
Analyse des charges	28

(1) Lorsque le rapport financier est non consolidé, les pages concernant les informations sectorielles ne s'impriment pas.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Ville de Hampstead, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Hampstead au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Hampstead inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 15, 16, 23 et 25, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

1

Goudreau Poirier inc.
Vaudreuil-Dorion

Comptable agréé auditeur permis no. 11989

DATE 2011-06-07

Dernière modification : 2011-06-06 11:54:45

Réservé au ministère

11 308 566	2 017 059	18 823 567	1,3925
------------	-----------	------------	--------

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DATE _____

Dernière modification : 2011-06-06 11:54:45

Réservé au ministère

11 308 566	2 017 059	18 823 567	1,3925
------------	-----------	------------	--------

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	Budget 2010		Réalizations 2010		Réalizations 2009
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	18 818 442	18 823 567		18 823 567	17 761 367
Paiements tenant lieu de taxes	25 000	111 870		111 870	107 182
Quotes-parts					
Transferts	236 000	359 451		359 451	269 162
Services rendus	553 912	546 232		546 232	644 398
Imposition de droits	811 200	1 379 516		1 379 516	750 153
Amendes et pénalités	290 000	231 043		231 043	280 317
Intérêts	220 200	141 381		141 381	150 713
Autres revenus		44 094		44 094	46 771
	20 954 754	21 637 154		21 637 154	20 010 063
Investissement					
Taxes					
Quotes-parts					
Transferts		1 703 400		1 703 400	1 120 371
Autres revenus					
Contributions des promoteurs		3 450		3 450	80 112
Autres					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales					
		1 706 850		1 706 850	1 200 483
	20 954 754	23 344 004		23 344 004	21 210 546
Charges					
Administration générale	11 951 915	4 877 805	80 608	4 958 413	4 062 161
Sécurité publique	771 107	4 977 782	27 288	5 005 070	4 892 545
Transport	3 185 901	4 907 649	517 333	5 424 982	5 586 862
Hygiène du milieu	1 284 568	1 668 177	500 931	2 169 108	3 567 587
Santé et bien-être		107 430		107 430	134 771
Aménagement, urbanisme et développement	204 711	296 135	7 060	303 195	295 190
Loisirs et culture	2 068 116	2 520 202	84 305	2 604 507	2 457 451
Réseau d'électricité					
Frais de financement	452 352	754 240		754 240	807 104
Amortissement des immobilisations	1 269 200	1 217 525	(1 217 525)		
	21 187 870	21 326 945		21 326 945	21 803 671
Excédent (déficit) de l'exercice	(233 116)	2 017 059		2 017 059	(593 125)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

		2010		2009
		Budget	Réalizations	Réalizations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(233 116)	2 017 059	(593 125)
Moins: revenus d'investissement	2 ()	(1 706 850)	(1 200 483)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(233 116)	310 209	(1 793 608)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Amortissement	4	1 269 200	1 217 525	1 290 445
Produit de cession	5		145 869	5 075
(Gain) perte sur cession	6		(6 530)	4 549
Réduction de valeur	7			
	8	1 269 200	1 356 864	1 300 069
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur	10			
	11			
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14		6 968	17 556
	15		6 968	17 556
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			1 773 200
Remboursement de la dette à long terme	17 (1 230 200)	(1 146 500)	(1 021 000)
	18	(1 230 200)	(1 146 500)	752 200
Affectations				
Activités d'investissement	19 ()	(331 767)	(330 186)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	200 000		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	21		216 547	249 291
Montant à pourvoir dans le futur	22		119 364	230 776
Financement des investissements en cours	23			
	24	200 000	4 144	149 881
	25	239 000	221 476	2 219 706
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	26	5 884	531 685	426 098

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		2010		2009
		Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus d'investissement	1		1 706 850	1 200 483
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Acquisition				
Administration générale	2 (155 000)	(69 985)	(68 267)
Sécurité publique	3 (18 000)	(42 887)	(8 956)
Transport	4 (787 000)	(290 337)	(337 102)
Hygiène du milieu	5 (823 500)	(2 243 042)	(1 430 391)
Santé et bien-être	6 ())))))
Aménagement, urbanisme et développement	7 ())	(4 957)	(19 296)
Loisirs et culture	8 (232 200)	(163 408)	(49 792)
Réseau d'électricité	9 ())))))
	10 (2 015 700)	(2 814 616)	(1 913 804)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	11 ())))))
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales				
Émission ou acquisition	12 ())	(13 643)	(10 915)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement 13				
Affectations				
Activités de fonctionnement	14		331 767	330 186
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	15		250 000	375 000
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	16			12 000
	17		581 767	717 186
	18	(2 015 700)	(2 246 492)	(1 207 533)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	19	(2 015 700)	(539 642)	(7 050)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		2010		2009
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	5 054 809	5 048 114	4 985 765
Charges sociales	2	1 308 950	1 506 837	1 139 553
Biens et services	3	3 975 727	3 694 711	5 455 202
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	452 352	566 240	577 604
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6			
D'autres tiers	7			
Autres frais de financement	8		188 000	229 500
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	9 126 832	9 105 518	8 125 602
Autres	10			
Autres organismes	11			
Amortissement des immobilisations	12	1 269 200	1 217 525	1 290 445
Autres				
-	13			
-	14			
-	15			
	16	21 187 870	21 326 945	21 803 671

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

		Budget 2010	Réalizations	
			2010	2009
Revenus				
Taxes	1	18 818 442	18 823 567	17 761 367
Paiements tenant lieu de taxes	2	25 000	111 870	107 182
Quotes-parts	3			
Transferts	4	236 000	2 062 851	1 389 533
Services rendus	5	553 912	546 232	644 398
Imposition de droits	6	811 200	1 379 516	750 153
Amendes et pénalités	7	290 000	231 043	280 317
Intérêts	8	220 200	141 381	150 713
Autres revenus	9		47 544	126 883
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	10			
	11	20 954 754	23 344 004	21 210 546
Charges				
Administration générale	12	12 027 115	4 958 413	4 062 161
Sécurité publique	13	871 307	5 005 070	4 892 545
Transport	14	3 700 401	5 424 982	5 586 862
Hygiène du milieu	15	1 780 368	2 169 108	3 567 587
Santé et bien-être	16		107 430	134 771
Aménagement, urbanisme et développement	17	210 911	303 195	295 190
Loisirs et culture	18	2 145 416	2 604 507	2 457 451
Réseau d'électricité	19			
Frais de financement	20	452 352	754 240	807 104
	21	21 187 870	21 326 945	21 803 671
Excédent (déficit) de l'exercice	22	(233 116)	2 017 059	(593 125)
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice	23		9 291 507	9 830 190
Redressement aux exercices antérieurs (note 18)	24			54 442
Excédent (déficit) accumulé redressé au début de l'exercice	25		9 291 507	9 884 632
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	26		11 308 566	9 291 507

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S15.

**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		Budget 2010	Réalizations	
			2010	2009
Excédent (déficit) de l'exercice	1	(233 116)	2 017 059	(593 125)
Variation des immobilisations				
Acquisition	2	(2 015 700)	(2 814 616)	(1 913 804)
Produit de cession	3		145 869	5 075
Amortissement	4	1 269 200	1 217 525	1 290 445
(Gain) perte sur cession	5		(6 530)	4 549
Réduction de valeur	6			
	7	(746 500)	(1 457 752)	(613 735)
Variation des propriétés destinées à la revente	8			
Variation des stocks de fournitures	9			
Variation des autres actifs non financiers	10		(4 285)	52 830
	11		(4 285)	52 830
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	12	(979 616)	555 022	(1 154 030)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	13		(12 230 192)	(11 076 162)
Redressement aux exercices antérieurs (note 18)	14			
Actifs financiers nets redressés (dette nette redressée) au début de l'exercice	15		(12 230 192)	(11 076 162)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	16		(11 675 170)	(12 230 192)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

		2010	2009
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	1	3 212 831	4 894 595
Placements temporaires	2		
Débiteurs (note 5)	3	3 371 761	858 372
Prêts (note 6)	4		
Placements à long terme (note 7)	5	18 329	11 654
Participations dans des entreprises municipales	6		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7		
Autres actifs financiers (note 9)	8		
	9	<u>6 602 921</u>	<u>5 764 621</u>
PASSIFS			
Découvert bancaire	10		
Emprunts temporaires	11		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	12	5 229 759	3 994 390
Revenus reportés (note 11)	13	50 993	56 531
Dette à long terme (note 12)	14	12 567 039	13 692 992
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15	430 300	250 900
	16	<u>18 278 091</u>	<u>17 994 813</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	<u>(11 675 170)</u>	<u>(12 230 192)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 13)	18	22 767 171	21 309 419
Propriétés destinées à la revente (note 14)	19		
Stocks de fournitures	20	212 280	212 280
Autres actifs non financiers (note 15)	21	4 285	
	22	<u>22 983 736</u>	<u>21 521 699</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	23	<u>11 308 566</u>	<u>9 291 507</u>
Engagements contractuels (note 16)			
Éventualités (note 17)			

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	2010	2009
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 2 017 059	(593 125)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	2 1 217 525	1 290 445
Autres		
-(Gain)Perte sur disposition	3 (6 530)	4 549
-Provision pour moins-value	4 6 968	17 556
	5 3 235 022	719 425
Variation nette des éléments hors caisse		
Placements temporaires de plus de trois mois		
Débiteurs	7 (2 513 389)	110 858
Autres placements à long terme		
Autres actifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	10 1 235 369	718 897
Revenus reportés	11 (5 538)	(677 563)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	12 179 400	270 200
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers	15 (4 285)	52 830
	16 2 126 579	1 194 647
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition	17 (2 814 616)	(1 913 804)
Produit de cession	18 145 869	5 075
	19 (2 668 747)	(1 908 729)
Activités d'investissement en prêts, placements à long terme et participations dans des entreprises municipales		
Émission ou acquisition	20 (13 643)	(10 915)
Remboursement ou cession		
	22 (13 643)	(10 915)
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme		1 773 200
Remboursement de la dette à long terme	24 (1 146 500)	(1 021 000)
Variation nette des emprunts temporaires		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26 20 547	20 548
Autres		
-		
-		
	29 (1 125 953)	772 748
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	30 (1 681 764)	47 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice		
	31 4 894 595	4 846 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice¹		
	32 3 212 831	4 894 595

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des placements temporaires dont l'échéance initiale est de moins de trois mois.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

1. Statut de l'organisme municipal

Décret 971-2005, 19 octobre 2005.

Concernant la reconstitution de la Ville de Hampstead

Le 1er janvier 2002, a été constituée de la Ville de Montréal par l'entrée en vigueur de l'article 1 et de l'annexe 1 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines;

Le territoire de cette ville comprend notamment celui de l'ancienne Ville de Hampstead; conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, un scrutin référendaire a été tenu le 20 juin 2004 dans le secteur de la ville correspondant au territoire de l'ancienne Ville de Hampstead sur l'éventualité de reconstituer cette ancienne municipalité;

Que la réponse donnée par les personnes habiles à voter à la question référendaire a été réputée affirmative au sens de l'article 43 de cette loi;

Que par le décret numéro 596-2004 du 21 juin 2004, le gouvernement a, conformément à l'article 51 de cette loi, constitué un comité de transition pour participer, avec les administrateurs et les employés de la ville, et, le cas échéant, avec les personnes élues par anticipation dans la municipalité reconstituée, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter la transition entre les administrations municipales successives;

En vertu de l'article 123 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, de décréter la reconstitution de la Ville de Hampstead, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à compter du 1er janvier 2006, aux conditions suivantes:

-La Ville de Hampstead est une municipalité locale régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C.-19).

-Le territoire de la municipalité est celui dont la description, a été faite par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs le 2 février 2005.

-La première séance du conseil de la municipalité s'est tenue au centre communautaire Irving L. Adessky, situé au 30, rue Lyncroft.

-La municipalité est réputée avoir obtenu une reconnaissance en vertu du deuxième alinéa de l'article 29.1 de la Charte de la langue française.

-Dès sa constitution, la municipalité succède, à l'égard de son territoire, aux droits et obligations de la Ville de Montréal reliés à une compétence autre que d'agglomération; tous les actes accomplis par la ville à leur égard sont réputés être des actes de la municipalité. Elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance à laquelle était partie, avant la constitution de la Ville, l'ancienne Ville de Hampstead.

Les règlements, résolutions ou autres actes de la ville, en tant qu'ils sont, immédiatement avant la reconstitution de la ville, applicables sur tout ou partie du territoire décrit en annexe et qu'ils sont reliés à une compétence visée au premier alinéa, sont réputés être des règlements, résolutions et actes de la municipalité.

Les deux premiers alinéas s'appliquent sous réserve de toute disposition de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ou du décret concernant l'agglomération de Montréal pris en vertu de l'article 135 de cette loi.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

2. Principales méthodes comptables

A) Périmètre comptable

La ville ne contrôle aucun organisme et ne participe à aucun partenariat.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

C) Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont comptabilisés au coût établi selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks désuets sont radiés des livres.

D) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition, avec contrepartie aux revenus de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10, 15, 20, 30 et 40 ans
Bâtiments	10, 20, 30 et 40 ans
Véhicules	3, 10 et 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	4, 5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	10 ans

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

E) Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

F) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : méthode de répartition des prestations constituées, à partir des hypothèses les plus probables de la ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode suivante : valeur lissée cinq (5) ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte, sauf pour la perte actuarielle de 2008 qui fait l'objet d'une mesure d'allègement.

En vertu de cette mesure d'allègement, seule la portion des gains et pertes actuariels comptables constatés au cours d'un exercice, qui excède un couloir, fixé à 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur de l'actif du régime et celle de l'obligation au titre des prestations constituées, et qu'on peut ainsi qualifier d'exceptionnelle, a besoin d'être prise en compte fiscalement. La portion comprise dans le couloir peut faire l'objet d'une affectation au montant à pourvoir dans le futur, puisqu'elle correspond aux gains et pertes susceptibles de se résorber normalement au fil des années subséquentes.

La mesure d'allègement s'applique uniquement à la perte actuarielle de 2008. Seule cette perte peut être incorporée dans le couloir, pour sa portion applicable. Il est prévu que le montant à pourvoir dans le futur constitué en vertu de la mesure d'allègement, selon les modalités décrites au document d'information émis par le MAMROT le 7 novembre 2008, se renverse au moyen de gains actuariels futurs, sinon de manière à ce qu'il soit ramené à 0 en 2021 en conformité avec les modalités d'encadrement de la mesure décrite dans le document d'information émis par le MAMROT le 7 octobre 2009.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet en contrepartie d'un montant à pourvoir dans le futur aux fins de taxation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

G) Montant à pourvoir dans le futur

Le montant à pourvoir dans le futur correspond à des charges comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée. Il est créé aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par l'organisme municipal et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1er janvier 2000 :

- pour les intérêts sur la dette à long terme (nets des montants des débiteurs affectés au remboursement de cette dette) : sur la durée restante des dettes correspondantes.

- Avantages sociaux futurs :

- à titre de mesure d'allègement pour la perte actuarielle engendrée par la crise financière de 2008 ou pour toute autre situation permise relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées : amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2021.

H) Autres éléments

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

Dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

Autres actifs non financiers

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la ville bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la ville bénéficiera des services acquis.

3. Modification de méthodes comptables

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		2010	2009
4. Encaisse et placements affectés			
Montants affectés compris dans les actifs financiers suivants :			
Encaisse	1		
Placements temporaires	2		
Placements à long terme	3		
Note			
<hr/>			
5. Débiteurs			
Taxes municipales	4	742 613	363 427
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	5		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	6	1 001 133	115 500
Gouvernement du Canada et ses entreprises	7	1 046 986	147 482
Organismes municipaux	8	1 368	5 500
Autres			
- Mutations et autres	9	575 655	224 203
- Intérêts courus	10	4 006	2 260
	11	3 371 761	858 372
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	12		
Organismes municipaux	13		
Autres tiers	14		
	15		
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	16		
Note			
<hr/>			
6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	17		
Prêts à un fonds d'investissement	18		
Autres			
-	19		
-	20		
	21		
Note			
<hr/>			
7. Placements à long terme			
Placements à titre d'investissement	22	18 329	11 654
Autres placements	23		
	24	18 329	11 654
Note			

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		2010	2009
8. Avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes à prestations déterminées capitalisés	25	(430 300)	(250 900)
(Passif) des régimes à prestations déterminées non capitalisés	26	()	()
	27	<u>(430 300)</u>	<u>(250 900)</u>
Charge de l'exercice			
Régimes à prestations déterminées capitalisés	28	588 000	697 700
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	29		
Régimes à cotisations déterminées	30		
Autres régimes (REER et autres)	31		
Régimes de retraite des élus municipaux	32	8 546	7 021
	33	<u>596 546</u>	<u>704 721</u>

Se référer à la section "Autres renseignements complémentaires" pour plus de détails.

9. Autres actifs financiers			
Propriétés destinées à la revente (note 14)	34		
Autres	35		
	36		

Note

10. Crédoiteurs et charges à payer			
Fournisseurs	37	3 000 958	2 318 475
Salaires et avantages sociaux	38	1 250 687	747 472
Dépôts et retenues de garantie	39	555 212	586 135
Provision pour contestations d'évaluation	40		
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	41		
Autres			
- Gouv. du Québec	42	3 666	3 666
- Organismes municipaux	43	217 131	125 368
- Intérêts courus sur la dette	44	97 592	108 412
- Autres courus et passifs	45	104 513	104 862
-	46		
	47	<u>5 229 759</u>	<u>3 994 390</u>

Note

11. Revenus reportés			
Taxes perçues d'avance	48		
Transferts	49		
Autres			
- Excédent actuariel CARRA	50	45 051	53 597
- Inscriptions-loisirs	51	5 942	2 934
	52	<u>50 993</u>	<u>56 531</u>

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

						2010	2009
12. Dette à long terme	Taux d'intérêt		Échéance				
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	3,67	4,99	2011	2029	53	12 573 400	13 719 900
Obligations et billets en monnaies étrangères					54		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					55		
Organismes municipaux					56		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					57		
Autres					58		
					59	12 573 400	13 719 900
Frais reportés liés à la dette à long terme					60	(6 361)	(26 908)
					61	12 567 039	13 692 992

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme			Total 2010	
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres			
2011	62	70	1 202 600	78	87	95	1 202 600
2012	63	71	685 900	79	88	96	685 900
2013	64	72	646 700	80	89	97	646 700
2014	65	73	676 400	81	90	98	676 400
2015	66	74	708 000	82	91	99	708 000
2016 et +	67	75	8 653 800	83	92	100	8 653 800
	68	76	12 573 400	84	93	101	12 573 400
Intérêts et frais accessoires				85		102	
	69	77	12 573 400	86	94	103	12 573 400

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

13. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	104		132		159		186	
Eaux usées	105		133		160		187	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	106	11 188 502	134	42 978	161		188	11 231 480
Autres	107	19 625 481	135	128 856	162		189	19 754 337
Réseau d'électricité	108		136		163		190	
Bâtiments	109	2 218 812	137	27 003	164		191	2 245 815
Améliorations locatives	110		138		165		192	
Véhicules	111	3 212 146	139	257 026	166	170 620	193	3 298 552
Ameublement et équipement de bureau	112	1 337 999	140	70 613	167		194	1 408 612
Machinerie, outillage et équipement divers	113	1 961 292	141	37 098	168		195	1 998 390
Terrains	114	1 132 102	142		169		196	1 132 102
Autres	115	182 642	143	8 000	170		197	190 642
	116	<u>40 858 976</u>	144	<u>571 574</u>	171	<u>170 620</u>	198	<u>41 259 930</u>
Immobilisations en cours	117	<u>284 760</u>	145	<u>2 243 042</u>	172		199	<u>2 527 802</u>
	118	<u>41 143 736</u>	146	<u>2 814 616</u>	173	<u>170 620</u>	200	<u>43 787 732</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	119		147		174		201	
Eaux usées	120		148		175		202	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	121	5 276 746	149	245 543	176		203	5 522 289
Autres	122	9 744 678	150	527 996	177		204	10 272 674
Réseau d'électricité	123		151		178		205	
Bâtiments	124	988 651	152	59 812	179		206	1 048 463
Améliorations locatives	125		153		180		207	
Véhicules	126	1 665 591	154	156 165	181	31 281	208	1 790 475
Ameublement et équipement de bureau	127	1 195 098	155	73 552	182		209	1 268 650
Machinerie, outillage et équipement divers	128	937 129	156	137 326	183		210	1 074 455
Autres	129	26 424	157	17 131	184		211	43 555
	130	<u>19 834 317</u>	158	<u>1 217 525</u>	185	<u>31 281</u>	212	<u>21 020 561</u>
VALEUR COMPTABLE NETTE	131	<u>21 309 419</u>					213	<u>22 767 171</u>
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	214		217		219		221	
Amortissement cumulé	215	(_____)	218	(_____)	220	(_____)	222	(_____)
Valeur comptable nette	216	<u>_____</u>					223	<u>_____</u>

Note

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	2010	2009
14. Propriétés destinées à la revente		
Immeubles de la réserve foncière	224	
Immeubles industriels municipaux	225	
Autres	226	
	227	
<hr/>		
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	228	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste "Propriétés destinées à la revente"	229	

Note

15. Autres actifs non financiers		
Frais payés d'avance	230	4 285
Frais reportés		
-	231	
-	232	
	233	4 285

Note**16. Engagements contractuels**

Collecte et transport des déchets domestiques

La ville s'est engagée en vertu d'un contrat d'une durée d'un an échéant en décembre 2011 pour la collecte, le transport des déchets et résidus verts. Le montant net à verser relativement à ce contrat au cours du prochain exercice s'élève à 138 640\$.

Collecte sélective des matières secondaires recyclables

La ville s'est engagée en vertu d'un contrat d'une durée de deux ans et trois mois échéant en mars 2012 pour la collecte sélective, le transport et la disposition régulière des matières secondaires recyclables avec deux options de renouvellement, pour un coût total annuel n'excédant pas 82 269\$ taxes incluses.

17. Éventualités**a) Cautionnement et garantie**

S.O.

b) Auto-assurance

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

c) Poursuites

Diverses réclamations et poursuites judiciaires estimées à plus de 330 453\$ ont été entreprises contre la ville. La majorité de ces réclamations a été transmise aux assureurs de la ville qui en ont pris fait et cause. Au moment de la mise au point définitive des états financiers, il est impossible de prévoir l'issue de ces dossiers juridiques. Une provision de 330 453\$, représentant principalement les franchises à payer par la ville, a été prise aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certaines de ces réclamations à un montant supérieur au montant provisionné, la franchise et/ou réclamation serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

Une autre cause concernant la RIDGIM est actuellement devant les tribunaux. La quote-part de la ville a été évaluée à 260 493\$ et a été enregistrée aux livres.

d) Autres

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

18. Redressement aux exercices antérieurs

s/o

19. Données budgétaires

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2010

		2010	2009
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	1 487 911	1 475 092
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	2	829 733	777 414
Montant à pourvoir dans le futur	3 (396 777) (277 413)
Financement des investissements en cours	4	(824 401)	(284 759)
Investissement net dans les éléments à long terme	5	10 212 100	7 601 173
	6	11 308 566	9 291 507
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Équipement - Parc Hampstead	7		10 000
- Équipement - Parc Langhorne	8		11 134
- Exercice subséquent	9	290 000	200 000
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
	14	290 000	221 134
Réserves financières			
-	15		
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	21	292 000	288 000
Fonds parcs et terrains de jeux	22		
Fonds local (ou fonds régional pour les MRC) - Réfection et entretien de certaines voies publiques	23		
Société québécoise d'assainissement des eaux	24		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	25	241 372	241 372
Fonds d'amortissement	26		
Financement des activités de fonctionnement	27	6 361	26 908
Autres			
-	28		
-	29		
-	30		
-	31		
	32	539 733	556 280
	33	829 733	777 414

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Montant à pourvoir dans le futur		
Modifications comptables du 1 ^{er} janvier 2000		
Salaires et avantages sociaux	34 () ()	()
Intérêts sur la dette à long terme	35 (39 177) ()	(43 013)
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	36 () ()	()
Régimes non capitalisés	37 () ()	()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	38 (357 600) ()	(234 400)
Autres	39 () ()	()
Régimes non capitalisés	40 () ()	()
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	41 () ()	()
Autres		
-	42 () ()	()
-	43 () ()	()
	44 (396 777) ()	(277 413)
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	45	
Investissements à financer	46 (824 401) ()	(284 759)
	47 (824 401)	(284 759)
Investissement net dans les éléments à long terme		
Éléments d'actif		
Immobilisations	48 22 767 171	21 309 419
Propriétés destinées à la revente	49	
Prêts	50	
Placements à titre d'investissement	51 18 329	11 654
Participations dans des entreprises municipales	52	
	53 22 785 500	21 321 073
Éléments de passif		
Dette à long terme	54 12 567 039	13 692 992
Frais reportés liés à la dette à long terme	55 6 361	26 908
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	56 () ()	()
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	57 () ()	()
	58 12 573 400	13 719 900
Dette en cours de refinancement et autres éléments	59	
	60 12 573 400	13 719 900
	61 10 212 100	7 601 173

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

A) RÉGIMES CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	Régimes de retraite enregistrés	Régimes supplémentaires de retraite	Régimes d'avantages complémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1 <u> 1 </u>	2 <u> </u>	3 <u> </u>

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La description du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on devra se référer au texte du règlement numéro 569 (incluant les amendements s'y référant) qui constitue le règlement officiel de ce régime de retraite.

Entrée en vigueur

Le Régime de retraite pour les employés de la Ville de Hampstead est entré en vigueur le 1er janvier 1982. Avant cette date, les employés participaient à un régime établi le 1er octobre 1958 et capitalisé au moyen de plusieurs contrats collectifs de rente émis par Standard Life. Toutes les prestations accumulées pour le service antérieur au 1er janvier 1982 continuent d'être régies par ces contrats et les règlements de la Ville applicables, et sont assurés par les fonds généraux de Standard Life. Toutefois, le service des participants antérieur au 1er janvier 1982 est reconnu aux fins de l'admissibilité aux prestations de même que dans le calcul des prestations de retraite prévues au Régime, lorsque applicable.

Admissibilité et adhésion

L'employé qui n'a pas dépassé la date de sa retraite normale et qui a été engagé le 1er janvier 1992 ou par la suite doit adhérer au Régime le premier jour de l'année civile s'il :

- a gagné un salaire d'au moins 35 % du MAGA ou
- a travaillé pour la Ville pendant au moins 700 heures.

Cotisations

Chaque participant est tenu de cotiser jusqu'à sa retraite normale, ou jusqu'à sa cessation d'emploi si elle survient plus tôt un montant annuel égal à 4,5 % de son salaire jusqu'à concurrence du Maximum Annuel des Gains Admissibles (MAGA) plus 6 % de son salaire en excédant du MAGA, le cas échéant. Cependant, les cotisations du participant, au cours d'un exercice donné, ne doivent pas excéder le plafond prescrit par la Loi de l'impôt sur le revenu pour cet exercice.

Date de retraite normale

a) L'âge normal de retraite d'un participant désigné par la Ville comme un employé de la division 2 (les pompiers, les travailleurs manuels ou d'officier de sécurité publique) est de 60 ans, alors qu'il est de 65 ans pour les employés de la division 3 (personnel administratif).

b) Un participant peut prendre sa retraite à tout moment dans les 10 années précédant son âge normal de retraite.

c) Le participant qui n'est pas désigné par la Ville à titre de pompier et qui demeure au service de la Ville au delà de la date de sa retraite normale peut prendre sa retraite après sa date de retraite normale conformément aux règles établies par l'employeur et à la Loi.

Rente de retraite normale

a) Pour le service décompté avant le 1er janvier 1988

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er novembre 2001 et qui a des années de

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

service décomptées avant le 1er janvier 1988 recevra une rente annuelle égale à l'excédent, le cas échéant, de i) sur ii) ci-dessous :

i) 1,4 % de son salaire 2001 jusqu'à concurrence du MAGA 2001, plus 2 % de son salaire 2001 qui excède le MAGA 2001, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée antérieure au 1er janvier 1988;

ii) la rente annuelle payable en vertu du régime antérieur à la date de sa retraite normale.

b) Pour le service décompté du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er janvier 2000 recevra une rente annuelle égale à 1,65 % de ses gains annuels moyens au cours de ses derniers 60 mois de service continu jusqu'à la moyenne du MAGA des 5 dernières années, plus 2 % de ses gains annuels moyens en excédant du MAGA moyen, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999.

c) Pour le service décompté à compter du 1er janvier 2000

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er janvier 2000 recevra une rente annuelle égale à 1,4 % de ses gains annuels moyens au cours de ses derniers 60 mois de service continu jusqu'à la moyenne du MAGA des 5 dernières années, plus 2 % de ces gains annuels moyens en excédant du MAGA moyen, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée à compter du 1er janvier 2000.

d) Prestation de raccordement

Chaque participant qui prend sa retraite anticipée ou normale à partir du 1er janvier 2000 a droit à une prestation de raccordement jusqu'à la date du versement qui précède le 65^e anniversaire de naissance du participant. La prestation de raccordement correspond à 0,6 % de ses gains annuels moyens au cours de ses derniers 60 mois de service continu jusqu'à la moyenne du MAGA des 5 dernières années pour chaque année de service décomptée à partir du 1er janvier 1988.

Rente maximale

La rente viagère annuelle payable au participant (y compris toute rente prévue par les contrats de rentes assurées), ne doit pas excéder le produit des années de service décomptées du participant et du moindre des montants suivants :

a) 1 722,22 \$ ou tout montant supérieur permis en vertu de la Loi de l'Impôt sur le Revenu; et

b) 2 % de la rémunération moyenne la plus élevée pour 3 années consécutives (définie dans la Loi de l'Impôt sur le Revenu).

Date de retraite anticipée

Un participant qui prend sa retraite à partir du 1er janvier 2000, mais avant son âge normal de retraite est admissible à une pension non réduite à compter de la date la plus tardive entre son cinquante-septième (57^{ième}) anniversaire de naissance et la date à laquelle la somme de l'âge et des années de service décomptées aurait atteint quatre-vingts (80).

Prestations de décès

a) Après le début du service de la rente

La rente de retraite décrite est maintenue jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels ait été effectué, y compris les paiements effectués avant et après le décès du participant.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Un participant ayant un conjoint à la date à laquelle le versement de sa rente commence est réputé avoir choisi de recevoir, au lieu du mode normal de la rente prévu selon les dispositions du Régime, une rente réduite par équivalence actuarielle et comportant une réversion de 60 % de la rente au conjoint suite au décès du participant.

b) Avant le début du service de la rente

1) Pour le service après 1989

i) Valeur

La valeur actualisée de la rente différée que le participant a accumulée à l'égard des années de service décomptées à partir du 1er janvier 1990.

ii) Paiement

La prestation de décès est payable en une somme globale au conjoint du participant. S'il n'y a pas de conjoint survivant, la prestation de décès est payable en un seul versement au bénéficiaire désigné par le participant.

2) Pour le service avant 1990

Remboursement des cotisations obligatoires que le participant a versées au Régime et au régime antérieur avant le 1er janvier 1990, majorées de l'intérêt crédité.

3) Après l'âge normal de retraite

Le conjoint est admissible à une rente d'une valeur au moins égale à la plus élevée des valeurs suivantes :

i) la valeur de la rente en vertu 1)i) et 2) ci-dessus; et

ii) la valeur de la rente à laquelle le conjoint aurait eu droit si le participant avait pris sa retraite la veille de son décès.

Prestations de cessation d'emploi

Le participant qui met fin à sa participation active au Régime pour toute autre raison que son décès ou sa retraite a droit à une rente différée qui commence à lui être versée à la date de sa retraite normale. Il peut choisir de recevoir sa rente en tout temps dans les 10 ans précédant sa date de retraite normale, sous réserve d'une réduction actuarielle.

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	4 (250 900)	19 300
Charge de l'exercice	5 (588 000)	(697 700)
Cotisations versées par l'employeur	6 408 600	427 500
Actif (passif) à la fin de l'exercice	7 <u>(430 300)</u>	<u>(250 900)</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	8 16 974 900	15 656 900
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 (18 007 500)	(17 102 500)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	10 (1 032 600)	(1 445 600)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	11 602 300	1 194 700
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	12 (430 300)	(250 900)
Provision pour moins-value	13 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	14 <u>(430 300)</u>	<u>(250 900)</u>
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	15 <u>1</u>	<u>1</u>
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	16 16 974 900	15 656 900
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	17 (18 007 500)	(17 102 500)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	18 <u>(1 032 600)</u>	<u>(1 445 600)</u>
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	19 462 200	477 600
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	20	
	21 462 200	477 600
Cotisations salariales des employés	22 (180 200)	(185 200)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	23 ()	()
	24 282 000	292 400
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	25 118 000	175 800
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	27	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	28	
Variation de la provision pour moins-value	29	
Autres	30	
-	31	
-	32	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	33 400 000	468 200
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	34 1 059 200	997 700
Rendement espéré des actifs	35 (871 200)	(768 200)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	36 188 000	229 500
Charge de l'exercice	<u>588 000</u>	<u>697 700</u>

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

		2010	2009
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	37	1 453 400	1 757 400
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	38	(871 200)	(768 200)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	39	582 200	989 200
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	40	107 800	408 800
Prestations versées au cours de l'exercice	41	724 200	695 200
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 8)	42		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	43		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	44	12	12
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	45	6,25 %	6,25 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	46	6,25 %	6,25 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	47	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	48	2,25 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	49	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	50	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	51		
Autres hypothèses économiques			
-	52		
-	53		

B) RÉGIMES NON CAPITALISÉS D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes supplémentaires de retraite		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	54		55		56	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

		2010	2009
Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs			
Passif au début de l'exercice	57	()	()
Charge de l'exercice	58	()	()
Prestations ou primes versées par l'employeur	59		
Passif à la fin de l'exercice	60	()	()
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	61	()	()
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62		
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	63	()	()

AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009	
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	64		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	65		
	66		
Prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	67 (_____)	(_____)	
	68		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	69		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime	70		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	71		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	72		
Autres			
-	73		
-	74		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	75		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	76		
Charge de l'exercice	77		
Informations complémentaires			
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	78		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	79		
Hypothèses d'évaluation actuarielle de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	80	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	81	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	82	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	83	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	84	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	85		
Autres hypothèses économiques			
-	86		
-	87		

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 88 _____

Description des régimes et autres renseignements

	2010	2009
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur	89	

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 90 _____

Description des régimes et autres renseignements

	2010	2009
Charge de l'exercice		
Cotisations de l'employeur 91		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Participation au Régime de retraite des élus municipaux (RREM) 92 Oui
93 Non

	2010	2009
Nombre d'élus participants à la fin de l'exercice 94		

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

	2010	2009
Cotisations des élus au RREM 95		
Charge de l'exercice		
Contributions de l'employeur au RREM 96		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM 97	8 546	7 021
98	8 546	7 021

Note

**AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

		Total
Dettes à long terme (note 12)	1	12 573 400
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	824 401
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dettes en cours de refinancement	4	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5	430 300
Autres		
-	6	
-	7	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé	8	
Débiteurs	9	
Autres montants	10	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	
Actif au titre des avantages sociaux futurs	12	
Autres déductions		
-	13	
-	14	
Endettement net à long terme	15	13 828 101
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	16	
Communauté métropolitaine	17	
Autres organismes	18	
Endettement total net à long terme	19	13 828 101
Quote-part dans la dette à long terme de l'agglomération (pour les municipalités reconstituées liées à une agglomération fonctionnant par quotes-parts)	20	
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	21	13 828 101
Endettement lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	22	

RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS

**ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

TAXES		Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	18 278 558	18 311 506	17 178 227
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5			
Activités de fonctionnement	6			
Activités d'investissement	7			
Autres	8	5 884		
	9	18 284 442	18 311 506	17 178 227
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	534 000	512 061	506 940
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13			76 200
Autres				
-	14			
-	15			
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17			
Service de la dette	18			
Activités de fonctionnement	19			
Activités d'investissement	20			
	21	534 000	512 061	583 140
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	22			
Autres	23			
	24			
	25	534 000	512 061	583 140
	26	18 818 442	18 823 567	17 761 367

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	27		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	28		
Taxes d'affaires	29		
Compensations pour les terres publiques	30		
	31		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	32		
Cégeps et universités	33		
Écoles primaires et secondaires	34	25 000	111 870
	35	25 000	111 870
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	36		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	37		
Taxes d'affaires	38		
Biens culturels classés	39		
	40		
	41	25 000	111 870
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43		
Taxes d'affaires	44		
	45		
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47		
	48		
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50		
	51		
	52	25 000	111 870
		111 870	107 182

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

TRANSFERTS	Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	163 176	146 041
Sécurité publique			
Police	54		
Sécurité incendie	55		
Sécurité civile	56		
Autres	57		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	80 000	
Enlèvement de la neige	59		
Autres	60		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61		
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68		
Réseau de distribution de l'eau potable	69		
Traitement des eaux usées	70		
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72	50 000	79 770
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73		
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76		
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78		
Autres	79	106 000	
Santé et bien-être			
Logement social	80		
Sécurité du revenu	81		
Autres	82		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84		
Promotion et développement économique	85		
Autres	86		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87		
Activités culturelles			
Bibliothèques	88		
Autres	89		
Réseau d'électricité	90		
	91	236 000	242 946
			223 984

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

TRANSFERTS (suite)	Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92		
Sécurité publique			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97		
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107		
Réseau de distribution de l'eau potable	108	1 703 400	1 120 371
Traitement des eaux usées	109		
Réseaux d'égout	110		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119		
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123		
Promotion et développement économique	124		
Autres	125		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126		
Activités culturelles			
Bibliothèques	127		
Autres	128		
Réseau d'électricité	129		
	130	1 703 400	1 120 371

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

TRANSFERTS (suite)	Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal	131		
Péréquation	132		
Réorganisation municipale	133		
Neutralité	134		
Diversification des revenus	135		
Compensation provenant de la taxe de vente du Québec	136	116 505	45 178
Programme d'aide financière aux MRC	137		
Autres	138		
	139	116 505	45 178
TOTAL DES TRANSFERTS	140 236 000	2 062 851	1 389 533

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

SERVICES RENDUS	Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES			
MUNICIPAUX			
Administration générale			
Application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
Sécurité publique			
Police	145		
Sécurité incendie	146		
Sécurité civile	147		
Autres	148		
	149		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	150		
Enlèvement de la neige	151		
Autres	152		99 800
Transport collectif	153		
Autres	154		
	155		99 800
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	156		
Réseau de distribution de l'eau potable	157		
Traitement des eaux usées	158		
Réseaux d'égout	159		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	160		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	161		
Tri et conditionnement	162		
Autres	163		
Autres	164		
Cours d'eau	165		
Protection de l'environnement	166		
Autres	167		
	168		
Santé et bien-être			
Logement social	169		
Autres	170		
	171		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	172		
Rénovation urbaine	173		
Promotion et développement économique	174		
Autres	175		
	176		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	177		
Activités culturelles			
Bibliothèques	178		
Autres	179		
	180		
Réseau d'électricité			
	181		
	182		99 800

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

SERVICES RENDUS (suite)		Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale	183			
Sécurité publique	184			
Transport				
Réseau routier	185		1 438	4 833
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	186			
Transport adapté	187			
Transport scolaire	188			
Autres	189			
Autres	190	6 000		
Hygiène du milieu	191			
Santé et bien-être	192			
Aménagement, urbanisme et développement	193			
Loisirs et culture	194	547 912	544 794	539 765
Réseau d'électricité	195			
	196	553 912	546 232	544 598
TOTAL DES SERVICES RENDUS	197	553 912	546 232	644 398
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	198	152 200	165 889	157 145
Droits de mutation immobilière	199	650 000	1 211 152	591 833
Droits sur les carrières et sablières	200			
Autres	201	9 000	2 475	1 175
	202	811 200	1 379 516	750 153
AMENDES ET PÉNALITÉS	203	290 000	231 043	280 317
INTÉRÊTS	204	220 200	141 381	150 713
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	205		6 530	(4 549)
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	206			
Gain (perte) sur cession de placements	207			
Contributions des promoteurs	208			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun	209			
Contributions des organismes municipaux	210			
Autres	211		41 014	131 432
	212		47 544	126 883

**ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	Budget 2010		Réalizations 2010		Réalizations 2009
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
HYGIÈNE DU MILIEU					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	159 011	159 011	159 011	1 367 811
Réseau de distribution de l'eau potable	24	549 949	325 685	490 403	627 203
Traitement des eaux usées	25				
Réseaux d'égout	26	106 048	118 138	424 845	423 812
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés					
Collecte et transport	27	589 988	435 649	436 764	991 018
Élimination	28		57 915	57 915	
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	29		80 096	92 407	84 651
Tri et conditionnement	30				
Matières organiques					
Collecte et transport	31				
Traitement	32				
Matériaux secs	33				
Autres	34		419 027	419 027	
Autres	35				
Plan de gestion	36				
Autres	37				
Cours d'eau					
Protection de l'environnement	38		19 572	27 265	34 209
Autres	39	38 583	53 084	61 471	38 883
	40	1 284 568	1 668 177	2 169 108	3 567 587
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE					
Logement social	41		101 202	101 202	130 023
Sécurité du revenu	42				
Autres	43		6 228	6 228	4 748
	44		107 430	107 430	134 771
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
Aménagement, urbanisme et zonage	45	204 711	182 260	187 390	178 690
Rénovation urbaine					
Biens patrimoniaux	46				
Autres biens	47		27 579	29 509	33 410
Promotion et développement économique					
Industries et commerces	48		84 517	84 517	81 507
Tourisme	49				
Autres	50				
Autres	51		1 779	1 779	1 583
	52	204 711	296 135	303 195	295 190

Section II - Autres renseignements financiers

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
Taux global de taxation réel audité	
Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel	31
Conciliation des revenus de taxes	32
Revenus admissibles	33
Calcul du taux global de taxation réel	34
Évaluation non ajustée des immeubles imposables	34
Autres renseignements non audités	
Acquisition d'immobilisations par catégories	36
Acquisition d'immobilisations d'infrastructures d'eau	36
Analyse de la dette à long terme	37
Analyse de la charge de quotes-parts	38
Analyse de la rémunération	39
Analyse de l'activité « Eau et égout »	39
Analyse du coût des services municipaux	40
Acquisition d'immobilisations par objets	41
Analyse de l'excédent (déficit) accumulé	42
Fonds de roulement - Capital autorisé	43
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	44
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales	45
Taux des taxes	46
Questionnaire	48
Autres données	49
Certificat sur la richesse foncière aux fins de la péréquation de 2012	50
Transmission électronique du rapport financier	51

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de la Ville de Hampstead (ci-après «la municipalité»). Ce taux a été établi par la direction de la municipalité sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (ci-après «les exigences légales»).

Responsabilité de la direction pour le taux global de taxation réel

La direction est responsable de l'établissement du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement du taux global de taxation réel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le taux global de taxation réel, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le taux global de taxation réel ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'établissement du taux global de taxation réel. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le taux global de taxation réel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement du taux global de taxation réel, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du taux global de taxation réel.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de la municipalité a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le taux global de taxation réel a été préparé afin de permettre à la municipalité de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19). En conséquence, il est possible que le taux global de taxation réel ne puisse se prêter à un usage autre.

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL**

1

Goudreau Poirier inc.
Vaudreuil-Dorion

Comptable agréé auditeur permis no. 11989

DATE 2011-06-07

Dernière modification : 2011-06-06 11:54:45

Réservé au ministère

11 308 566	2 017 059	18 823 567	1,3925
------------	-----------	------------	--------

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

CONCILIATION DES REVENUS DE TAXES

Revenus de taxes avant ajouts et déductions	1		18 823 567
Ajouter			
Majoration en vertu de l'article 253.51 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) ci-après citée LFM	2		<hr/>
Déduire			
Crédits en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ou d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité, de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8) et des articles 92 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)	3		
Dégrèvement en vertu de l'article 244.59 LFM	4		
Dégrèvement en vertu de l'article 253.36 LFM	5		
Crédit de taxe d'affaires en vertu de l'article 237 LFM	6		
Autres crédits de taxes, sauf l'escompte pour paiement avant l'échéance	7		
Dotations de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluations foncière et locative			
Montant relatif aux taxes foncières	8		
Montant relatif à la taxe d'affaires sur la valeur locative	9	<hr/>	10 <hr/>
Revenus de taxes	11		<hr/> 18 823 567 <hr/>

**TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes		1	18 823 567
Ajouter			
Dotation de l'exercice à la provision pour contestations d'évaluation foncière		2	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		3	<u> </u>
Total partiel		4	<u>18 823 567</u>
Déduire			
Taxes exclues en vertu de la réglementation (articles 261.5.3 à 261.5.8 LFM)			
Taxes d'affaires	5		
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6		
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7		
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8		
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	<u> </u>	10 <u> </u>
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel		11	<u>18 823 567</u>

AUTRES RENSEIGNEMENTS NON AUDITÉS

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		Budget 2010	Réalizations 2010	Réalizations 2009
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	125 220	2 129 611	926 650
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4	698 280	113 431	317 315
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	450 000	42 978	86 205
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Système d'éclairage des rues	8	50 000		48 367
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	232 200	128 856	7 012
Autres infrastructures	11	75 000		84 019
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	30 000	12 161	119 176
Édifices communautaires et récréatifs	14		14 842	6 419
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	132 000	257 026	73 240
Ameublement et équipement de bureau	18	130 000	70 613	48 455
Machinerie, outillage et équipement divers	19	68 000	37 098	56 872
Terrains	20			
Autres	21	25 000	8 000	140 074
	22	2 015 700	2 814 616	1 913 804

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS D'INFRASTRUCTURES D'EAU
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Infrastructures existantes				
Conduites d'eau potable	23		2 129 611	926 650
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			
Conduites d'égout	26		113 431	317 315
Infrastructures pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	27			
Usines de traitement de l'eau potable	28			
Usines et bassins d'épuration	29			
Conduites d'égout	30			
	31		2 243 042	1 243 965

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		Solde au 1 ^{er} janvier		Augmentation		Diminution		Solde au 31 décembre
Dettes à long terme								
Obligations et billets en monnaie canadienne	1	13 719 900	24		47	1 146 500	70	12 573 400
Obligations et billets en monnaies étrangères	2		25		48		71	
Autres dettes à long terme								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3		26		49		72	
Organismes municipaux	4		27		50		73	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5		28		51		74	
Autres	6		29		52		75	
	7	13 719 900	30		53	1 146 500	76	12 573 400
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :								
Par la municipalité								
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme								
Excédent de fonctionnement affecté	8		31		54		77	
Réserves financières et fonds réservés	9		32		55		78	
Montant à la charge								
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres								
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	10		33		56		79	
De la municipalité (Société de transport en commun)	11	13 719 900	34		57	1 146 500	80	12 573 400
	12		35		58		81	
	13	13 719 900	36		59	1 146 500	82	12 573 400
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)								
Débiteurs								
Gouvernement du Québec et ses entreprises								
Organismes municipaux	14		37		60		83	
Autres tiers	15		38		61		84	
Autres tiers	16		39		62		85	
Autres	17		40		63		86	
	18		41		64		87	
Prêts	19		42		65		88	
	20		43		66		89	
	21	13 719 900	44		67	1 146 500	90	12 573 400
<i>Déduire</i>								
Dette en cours de refinancement	22		45		68		91	
	23	13 719 900	46		69	1 146 500	92	12 573 400

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		Budget 2010	Réalisations 2010	Réalisations 2009
Administration générale				
Application de la loi	1			
Évaluation	2		106 759	106 038
Autres	3	9 126 832	1 685 066	1 027 528
Sécurité publique				
Police	4		2 609 357	2 540 963
Sécurité incendie	5		1 518 640	1 475 832
Sécurité civile	6		6 228	6 331
Autres	7		34 697	34 027
Transport				
Réseau routier	8		6 228	24 531
Transport collectif	9		2 034 640	1 860 419
Autres	10		37 366	36 401
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12		419 027	330 776
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14		19 572	30 071
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16		101 202	130 023
Autres	17		6 228	4 748
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18		15 124	16 618
Rénovation urbaine	19		27 579	32 445
Promotion et développement économique	20		84 517	81 507
Autres	21		1 779	1 583
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22		118 324	118 700
Activités culturelles	23		273 185	267 061
Réseau d'électricité	24			
	25	9 126 832	9 105 518	8 125 602

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale					
Cadres et contremaîtres	1 19,85	35	1 364 415	647 034	2 011 449
Professionnels	2	12	19	39	
Cols blancs	3 33,14	35	1 221 867	277 754	1 499 621
Cols bleus	4 41,70	36	2 324 500	542 896	2 867 396
Policiers	5	15	22	42	
Pompiers	6	16	23	43	
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7	17	24	44	
Élus	8 94,69 9 7,00	25 26	4 910 782 137 332	1 467 684 39 153	6 378 466 176 485
	10 101,69	27	5 048 114	1 506 837	6 554 951

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Ainsi, certaines informations relatives à la rémunération et aux charges sociales sont remplacées par des astérisques à l'impression du document, s'il y a lieu.

**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ « EAU ET ÉGOUT »
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	Revenus de transfert		
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	
	Total		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	48	52	56
Réseau de distribution de l'eau potable	49	53	57
Traitement des eaux usées	50	54	58
Réseaux d'égout	51	55	59
	851 700	851 700	1 703 400

**ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	Charges avant amortissement	+	Amortissement des immo- bilisations	=	Charges	-	Services rendus	=	Coût des services municipaux	Frais de financement
Administration générale										
Application de la loi										131
Évaluation		27	53			79		105		132
Autres	106 759	28	54		106 759	80		106	106 759	133
	4 771 046	29	80 608	55	4 851 654	81		107	4 851 654	46 201
	4 877 805	30	80 608	56	4 958 413	82		108	4 958 413	46 201
Sécurité publique										
Police	2 609 357	31	57		2 609 357	83		109	2 609 357	135
Sécurité incendie	1 518 640	32	58		1 518 640	84		110	1 518 640	136
Sécurité civile	815 088	33	27 288	59	842 376	85		111	842 376	137
Autres	34 697	34	60		34 697	86		112	34 697	138
	4 977 782	35	27 288	61	5 005 070	87		113	5 005 070	16 994
Transport										
Réseau routier										
Voie municipale	1 751 064	36	248 295	62	1 999 359	88	1 438	114	1 997 921	140
Enlèvement de la neige	733 738	37	45 753	63	779 491	89		115	779 491	141
Autres	343 532	38	23 471	64	367 003	90		116	367 003	142
Transport collectif	2 034 640	39	65		2 034 640	91		117	2 034 640	143
Autres	44 675	40	199 814	66	244 489	92		118	244 489	144
	4 907 649	41	517 333	67	5 424 982	93		119	5 423 544	322 180
Hygiène du milieu										
Eau et égout										
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	159 011	42	68		159 011	94		120	159 011	146
Réseau de distribution de l'eau potable	325 685	43	164 718	69	490 403	95		121	490 403	147
Traitement des eaux usées		44	70			96		122		148
Réseaux d'égout	118 138	45	306 707	71	424 845	97		123	424 845	149
Matières résiduelles										
Déchets domestiques et assimilés	493 564	46	1 115	72	494 679	98		124	494 679	150
Matières recyclables	80 096	47	12 311	73	92 407	99		125	92 407	151
Autres	419 027	48	74		419 027	100		126	419 027	152
Cours d'eau		49	75			101		127		153
Protection de l'environnement	19 572	50	7 693	76	27 265	102		128	27 265	154
Autres	53 084	51	8 387	77	61 471	103		129	61 471	155
	1 668 177	52	500 931	78	2 169 108	104		130	2 169 108	311 966

ANALYSE DU COÛT DES SERVICES MUNICIPAUX (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	Charges avant amortissement	+	Amortissement des immo- bilisations	=	Charges	-	Services rendus	=	Coût des services municipaux	Frais de financement
Santé et bien-être										
Logement social	157 101 202	172	187	101 202	202	217	101 202	232		
Sécurité du revenu	158	173	188	203	218			233		
Autres	159	174	189	6 228	204	219	6 228	234		
	160	175	190	107 430	205	220	107 430	235		
Aménagement, urbanisme et développement										
Aménagement, urbanisme et zonage	161	176	191	187 390	206	221	187 390	236	3 195	
Rénovation urbaine	162	177	192	29 509	207	222	29 509	237	1 202	
Promotion et développement économique	163	178	193	84 517	208	223	84 517	238		
Autres	164	179	194	1 779	209	224	1 779	239		
	165	180	195	303 195	210	225	303 195	240	4 397	
Loisirs et culture										
Activités récréatives	166	181	196	2 255 106	211	226	544 794	241	1 710 312	52 502
Activités culturelles	167	182	197	7 447	212	227	7 447	242	7 447	
Bibliothèques	168	183	198	341 954	213	228	341 954	243	341 954	
Autres	169	184	199	2 604 507	214	229	544 794	244	2 059 713	52 502
	170	185	200	215	230			245		
Réseau d'électricité										
	171	186	201	1 217 525	216	231	546 232	246	20 026 473	754 240

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		2010	2009
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	2 814 616	1 913 804
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	2 814 616	1 913 804

**ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

		2010	2009
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Solde au début de l'exercice	1	1 475 092	1 870 968
Redressement aux exercices antérieurs	2		53 026
Solde redressé au début de l'exercice	3	1 475 092	1 923 994
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	4	531 685	426 098
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	5		
Activités d'investissement	6	(250 000)	(375 000)
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	7	(268 866)	(500 000)
Montant à pourvoir dans le futur	8		
Financement des investissements en cours	9		
	10	12 819	(448 902)
Solde à la fin de l'exercice	11	1 487 911	1 475 092
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés			
Solde au début de l'exercice	12	777 414	538 705
Redressement aux exercices antérieurs	13		
Solde redressé au début de l'exercice	14	777 414	538 705
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Affectations et virements			
Activités de fonctionnement	15	(216 547)	(249 291)
Activités d'investissement	16		(12 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	17	268 866	500 000
Financement des investissements en cours	18		
	19	52 319	238 709
Solde à la fin de l'exercice	20	829 733	777 414

ANALYSE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
Montant à pouvoir dans le futur		
Solde au début de l'exercice	21 (277 413)	(46 637)
Redressement aux exercices antérieurs	22	
Solde redressé au début de l'exercice	23 (277 413)	(46 637)
Augmentation de l'exercice		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés	24 ()	()
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes capitalisés		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	25 (123 200)	(234 400)
Autres	26 ()	()
Régimes non capitalisés	27 ()	()
Frais de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement		
Autres	28 ()	()
	29 ()	()
	30 (123 200)	(234 400)
Diminution de l'exercice		
	31 3 836	3 624
	32 (119 364)	(230 776)
Solde à la fin de l'exercice	33 (396 777)	(277 413)
Financement des investissements en cours		
Solde au début de l'exercice	34 (284 759)	(224 683)
Redressement aux exercices antérieurs	35	(53 026)
Solde redressé au début de l'exercice	36 (284 759)	(277 709)
<i>Ajouter (déduire)</i>		
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales		
	37 (539 642)	(7 050)
Affectations et virements		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	38	
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	39	
	40	
	41 (539 642)	(7 050)
Solde à la fin de l'exercice	42 (824 401)	(284 759)
Investissement net dans les éléments à long terme		
Solde au début de l'exercice	43 7 601 173	7 691 837
Redressement aux exercices antérieurs	44	
Solde redressé au début de l'exercice	45 7 601 173	7 691 837
Variation de l'exercice	46 2 610 927	(90 664)
Solde à la fin de l'exercice	47 10 212 100	7 601 173

**FONDS DE ROULEMENT
CAPITAL AUTORISÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	<u>RÈGLEMENT N°</u>	<u>MONTANT AUTORISÉ</u>
CAPITAL AUTORISÉ AU 1 ^{ER} JANVIER	1	<u>300 000</u>
Augmentation		
À même l'excédent de fonctionnement	<u>2</u>	
Par l'imposition d'une taxe spéciale	<u>3</u>	
Par l'adoption d'un règlement d'emprunt	<u>4</u>	
	5	<u>300 000</u>
Diminution	<u>6</u>	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31 DÉCEMBRE	7	<u>300 000</u>

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ
À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	2010		2009
	Budget	Réalizations	Réalizations
Revenus			
Ventes d'électricité			
Domestique et agricole	1		
Générale et institutionnelle	2		
Industrielle	3		
Autres	4		
Autres revenus	5		
	6		
Charges			
Achat d'énergie	7		
Taxe sur le revenu brut	8		
Frais d'exploitation	9		
Autres frais	10		
Frais de financement	11		
Amortissement des immobilisations	12		
	13		
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	() () ()	() () ()
	15		
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16		
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations			
Amortissement	17		
Produit de cession	18		
(Gain) perte sur cession	19		
Réduction de valeur	20		
	21		
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22		
Remboursement de la dette à long terme	23	() () ()	() () ()
	24		
Affectations			
Activités d'investissement	25	() () ()	() () ()
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	27		
Montant à pourvoir dans le futur	28		
Financement des investissements en cours	29		
	30		
	31		
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	32		

TAUX DES TAXES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Taxes sur la valeur foncière	Du 100 \$ d'évaluation
Taxes générales	
Taxe foncière générale (taux unique)	1 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Taxe foncière générale (taux variés)	
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	3 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	4 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles industriels	5 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des terrains vagues desservis	6 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles agricoles	7 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
<hr/>	
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux unique)	8 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Taxes spéciales pour le service de la dette (taux variés)	
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	9 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	10 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	11 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles industriels	12 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des terrains vagues desservis	13 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles agricoles	14 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
<hr/>	
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux unique)	15 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Taxes spéciales pour les activités de fonctionnement (taux variés)	
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	16 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	17 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	18 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles industriels	19 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des terrains vagues desservis	20 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles agricoles	21 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
<hr/>	
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux unique)	22 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Taxes spéciales pour les activités d'investissement (taux variés)	
Catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	23 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	24 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	25 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles industriels	26 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des terrains vagues desservis	27 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$
Catégorie des immeubles agricoles	28 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$

TAUX DES TAXES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels

(Montant fixe)

		Par unité de logement	
Eau	1	[] [] [] , [] []	\$
Égout	2	[] [] [] , [] []	\$
Eau et égout	3	[] [] [] , [] []	\$
Traitement des eaux usées	4	[] [] [] , [] []	\$
Matières résiduelles	5	[] [] [] , [] []	\$

% de la valeur locative**Taxe d'affaires sur la valeur locative**

6 [] [] , [] [] [] [] %

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code ¹	Préciser
Tarification de la consommation d'eau	2,1500	7	du 1000 gallons impér.

1. Code : 1 - du 100 \$ d'évaluation
 2 - du mètre carré
 3 - du mètre linéaire
 4 - tarif fixe (compensation)

5 - du 1 000 litres
 6 - % de la valeur locative
 7 - autres (préciser)

**QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	OUI	NON	S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé? Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne d'organismes contrôlés.	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3 <input type="checkbox"/>	4 <input checked="" type="checkbox"/>	
2. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8)?	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants suivants :			
a) le montant total versé en 2010	7		\$
b) le solde estimatif au 31 décembre 2010 des engagements en vertu du règlement concerné	8		\$
3. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)?	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer les montants versés pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	11		\$
b) autres formes d'aide	12		\$
4. La municipalité a-t-elle reçu du MAPAQ des remboursements de taxes de 2010 pour des exploitations agricoles enregistrées?	13 <input type="checkbox"/>	14 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	15		\$
5. La municipalité a-t-elle reçu des revenus de taxes provenant d'une centrale thermique?	16 <input type="checkbox"/>	17 <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, indiquer le montant.	18		\$
6. Quelle est la population saisonnière de la municipalité, soit la population qui s'ajoute au nombre d'habitants établi par décret?	19		20 <input checked="" type="checkbox"/>

AUTRES DONNÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

ORGANISME MUNICIPAL

Adresse 5569 chemin Queen Mary
 (no) (rue)
Hampstead H3X 1W5
 (Municipalité) (Code postal)

Téléphone (514) 369-8200
 (ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 369-8229
 (ind. rég.) (numéro)

Courriel cohayon@hampstead.qc.ca

TRÉSORIER OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Nom Charles Ohayon

Téléphone (514) 369-6430
 (ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (514) 369-8229
 (ind. rég.) (numéro)

Courriel cohayon@hampstead.qc.ca

AUDITEUR INDÉPENDANT

Nom Goudreau Poirier inc.

Titre Comptables agréés

Adresse 476, avenue Saint-Charles, bureau 102
 (no) (rue)
Vaudreuil-Dorion J7V 2N6
 (Municipalité) (Code postal)

Téléphone (450) 455-7202
 (ind. rég.) (numéro)

Télécopieur (450) 455-9780
 (ind. rég.) (numéro)

Courriel jocelyne.poirier@goudreupoirier.com

Responsable du dossier Jocelyne Poirier, CA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (s'il y a lieu)

Nom _____

Titre _____

Adresse _____
 (no) (rue)

 (Municipalité) (Code postal)

Téléphone _____
 (ind. rég.) (numéro)

Télécopieur _____
 (ind. rég.) (numéro)

Courriel _____

CERTIFICAT SUR LA RICHESSE FONCIÈRE AUX FINS DE LA PÉRÉQUATION DE 2012

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM
selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2010

1

Facteur comparatif

2

Valeur uniformisée

3 _____

CERTIFICAT DU GREFFIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné(e), Charles Ohayon
(Nom)

Trésorier
(Fonction)

déclare que les renseignements ci-dessus concernant la richesse foncière de la municipalité aux fins de la péréquation de 2012 sont exacts.

(Signature)

(Date)

Dernière modification : 2011-06-06 11:54:45

Réservé au ministère

11 308 566	2 017 059	18 823 567	1,3925
------------	-----------	------------	--------

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DU RAPPORT FINANCIER

Je soussigné(e), _____, atteste que le rapport financier
 (Nom)
 de Hampstead pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, déposé lors
 (Nom de l'organisme)
 de la séance du conseil du _____, a été transmis de façon électronique au
 (Date)
 ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le _____.
 (Date)

Cette transmission a été effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

L'excédent (déficit) de l'exercice à la page S18 ligne 22 est de 2 017 059 \$

Le montant des revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel
 à la page S34 ligne 4 est de 18 823 567 \$

Signature _____ Date _____

Dernière modification : 2011-06-06 11:54:45

Réservé au ministère

11 308 566	2 017 059	18 823 567	1,3925
------------	-----------	------------	--------

RAPPORT FINANCIER 2010 - MUNICIPALITÉS LOCALES

Transmission électronique du document

- Rendez-vous, à partir de la table des matières, à la page S57 « Transmission électronique du rapport financier »;
- Assurez-vous que votre document est finalisé et valide; faites les corrections au besoin;
- Appuyez sur le bouton « Déposer »;
- Suivez les étapes à l'écran;
- Transmettez au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les versions « papier » dûment remplies et signées des documents suivants :
 1. Rapport du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier (page S3);
 2. Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers (page S6);
 3. Rapport du vérificateur général sur les états financiers (page S6.1);
(pour les municipalités de 100 000 habitants et plus)
 4. Rapport de l'auditeur indépendant ou du vérificateur général sur le taux global de taxation réel (page S31);
 5. Certificat sur la richesse foncière aux fins de la péréquation de 2012 (page S56);
(pour les municipalités qui reçoivent des revenus en vertu de l'article 222 LFM)
 6. Transmission électronique du rapport financier (page S57).

- L'envoi de ces documents doit être fait au :

Service de l'information financière et de la vérification

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 1^{er} étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Vous n'avez pas à transmettre le formulaire du rapport financier version « papier ». Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire considère comme officiel le document transmis électroniquement lorsque les documents « papier », spécifiés ci-dessus, sont reçus.

Attention

Avant d'envoyer les documents « papier » ci-haut mentionnés, veuillez vous assurer de la concordance des quatre (4) chiffres preuves et de la date et de l'heure de la dernière modification apparaissant dans le bas des pages, avec ceux du document financier électronique que vous allez transmettre. La validation de ces informations procure au Ministère l'assurance que la version électronique qu'il détient correspond à celle qui a fait l'objet de l'attestation. Veuillez vous référer à l'exemple ci-dessous pour en connaître la signification.

Exemple :

A) 7 200 000

B) 6 800 000

C) 6 500 000

D) 1,4444

A) Excédent (déficit) accumulé (page S20 ligne 23)

B) Excédent (déficit) de l'exercice (page S18 ligne 22)

C) Revenus admissibles TGT réel (page S34 ligne 4)

D) Taux global de taxation réel de 2009 (page S34 ligne 6)